

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c  
Réclames. . . . . 30  
Faits divers. . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

SAUMUR. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8  
Poste: . . . . . 35 fr.  
Un an. . . . . 18  
Six mois. . . . . 10  
Trois mois. . . . . 5

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 MAI 1886

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier.

### L'EXPULSION DES PRINCES

M. le ministre de la justice dépose un projet de loi relatif aux membres des familles ayant régné en France. (Lisez!)

Le ministre donne lecture de l'exposé des motifs du projet. (Applaudissement à gauche; rumeurs à droite.)

Voici le texte de cet exposé:

Messieurs, à la différence des gouvernements monarchistes, la République a cru devoir abroger les lois d'exil édictées contre les dynasties déchues en permettant aux membres des familles qui ont régné en France de résider et de s'établir sur son territoire.

En leur reconnaissant le même droit qu'aux autres citoyens, la République devait compter qu'ils répondraient à cette politique de modération et de confiance par le respect du régime établi. Cette attente a été trompée.

Les héritiers des anciennes dynasties n'ont rien abdiqué de leurs prétentions. Bien loin de les dissimuler, ils cherchent ouvertement toutes les occasions d'ébranler les institutions que le pays s'est librement données. Il y a quelques mois à peine, le Gouvernement se refusait à prendre contre eux les mesures que réclame une grande partie de l'opinion; cette attitude semble avoir eu d'autre effet que de les encourager à de nouvelles provocations. L'épreuve est donc complète et nous estimons que le moment est venu de mettre un terme à un état de choses qui ne pourrait continuer sans porter gravement atteinte à l'autorité de la constitution et aux intérêts du pays.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous présenter le projet de loi suivant:

Article 1<sup>er</sup>. — Le gouvernement est autorisé à interdire le territoire de la République aux membres des familles ayant régné en France. L'interdiction est prononcée par

un arrêté du ministre de l'intérieur pris en conseil des ministres.

» Art. 2. — Celui qui, en violation de l'arrêté d'interdiction, sera trouvé en France, en Algérie ou dans les colonies, sera puni d'un emprisonnement de 2 à 5 ans; à l'expiration de sa peine il sera reconduit à la frontière.

L'urgence est déclarée.

M. BASLY dépose un projet de loi sur la restitution, à la nation, des biens des familles ayant régné sur la France. (Exclamations à droite. Lisez! lisez!)

M. Basly demande l'urgence et donne lecture de l'exposé suivant des motifs de sa proposition:

Messieurs, nous estimons que la présence des prétendus princes sur le territoire français ne constitue aucun danger pour le pays, qui est au-dessus des menées des partis. En conséquence, nous repoussons toute loi d'exception; si les prétendus princes conspirent contre la République, nous demandons qu'ils soient jugés; d'un autre côté, les prétendus princes détiennent des biens indûment acquis qui doivent faire retour à la nation.

Nous vous présentons, par conséquent, la proposition suivante:

Article 1<sup>er</sup>. — Les biens, meubles et immeubles, des familles ci-devant royales et impériales des Bourbons et des Bonapartes de toutes branches, sont mis à la disposition de la nation.

» Art. 2. — Les biens, meubles et immeubles constitueront une première dotation de la Caisse nationale de retraites pour la vieillesse.

Signé: BASLY, PLANTEAU, CAMÉLINAT, BOYER, MICHELIN et PRUDON.

Cette lecture est accueillie par les exclamations de la droite.

M. JOLIBOIS: Je demande que les deux projets soient envoyés à la même commission. (Assentiment.)

A la fin de la séance, la Chambre décide qu'elle nommera la commission chargée d'examiner le projet relatif aux princes samedi prochain.

## Chronique générale.

### UNE CRISE MINISTÉRIELLE

La reprise de la question des princes va avoir un résultat que prévoyaient peut-être certains ambilieux qui guettaient la succession de M. de Freycinet.

Il paraît que, décidément, le président du conseil ne peut pas se résoudre à signer une loi de proscription.

On se rappelle que M. de Freycinet donna subitement sa démission à la veille des fameux décrets contre les congrégations religieuses.

Cette fois, l'honorable ministre des affaires étrangères laissera déposer sur le bureau de la Chambre le projet d'expulsion adopté par la majorité du conseil.

Sa démission suivra de près.

Ajoutons que M. de Freycinet a été absolument soutenu par M. Grévy qui ne dissimule devant aucun de ses visiteurs son opinion sur l'inopportunité de cette mesure. (Tablettes d'un Spectateur.)

### PAS ASSEZ DE TÊTES!

Il s'est produit, à la Chambre des députés, à la séance d'ouverture, un incident qui n'a point été assez remarqué, par suite des interruptions violentes qui couvraient la voix de l'orateur. Quand M. le duc de la Rochefoucauld rappelait les procédés de la première Révolution confisquant les biens des émigrés et coupant la tête à ceux qui restaient, une voix de l'extrême gauche a proféré ce cri: « On n'en a pas coupé assez. »

Le président de la Chambre a laissé impunie cette odieuse interruption.

Mais par cela même qu'un tel regret a pu se manifester impunément, en plein Parlement, sans soulever aucune protestation parmi les voisins du député républicain qui l'a proféré à haute voix, que faut-il penser des dispositions de la gauche?

sans vouloir rien entendre ni rien voir, elle lui dit:

— Le notaire arrive ce soir. Nous signerons demain le contrat... Ah! pas d'observations, pas d'enfantillage! C'était arrêté, c'est résolu, je le veux!

Cette déclaration venait d'être faite avec un tel accent d'autorité, d'inflexibilité, qu'il n'y avait plus qu'à se soumettre.

Fernande voulait cependant répondre, mais elle était trop douloureusement oppressée pour le pouvoir avec des paroles. Elle s'affaissa dans les plis de sa robe, et montrant sa pâleur, son effroi, ses larmes, à genoux, les mains jointes, le regard suppliant, elle parvint à murmurer ces quelques mots dont l'éloquence résumait celle d'un long discours:

— Ma mère! Oh! ma mère!

— Oui, répliqua-t-elle sans s'émouvoir, oui, votre mère... responsable devant Dieu, agissant en son nom, mais qui ne demande qu'à céder les privilèges que ce titre impose. Votre devoir est de m'obéir. Obéissez! Demain, vous serez la duchesse de Montmayor, en droit de commander à votre tour. Il ne me restera plus qu'une cellule aux Camaldules et la prière pour la prospérité de ma race, pour le bonheur de mes enfants.

Et sur ce dernier mot, le seul qui n'eût pas été dur, elle se retira.

### LA ROSE DES VENTS.

Le gouvernement tourne dans tous les sens, comme la girouette.

Excepté les raisonnables, il a toutes les opinions.

En fait de principe il n'en a qu'un: tourner sur son pivot, aujourd'hui selon la fantaisie opportuniste, demain sous le souffle radical, après-demain sous la forte haleine des sans-travail qui font la fortune des mastroquets.

Encore un nouvel exemple:

Dimanche dernier, les agriculteurs du Nord ont entendu un des membres du gouvernement, M. le ministre de l'agriculture, célébrer les mérites de la loi relative à l'augmentation des droits sur les bestiaux et les grains étrangers et déclarer qu'il s'opposerait d'une façon absolue à toute tentative d'abrogation totale ou partielle de cette loi bienfaisante. On a beaucoup applaudi, et les assistants, charmés et émus d'entendre développer leurs idées avec tant d'éloquence et d'autorité, se sont séparés avec la conviction que le gouvernement s'était enfin décidé à rompre avec les velléités libérales échangées de quelques-uns de ses membres pour donner satisfaction aux intérêts des classes agricoles.

Le même jour, les négociants, commissionnaires féculiers et armateurs du Midi, réunis à Marseille pour protester contre les droits de douane à l'entrée des bestiaux et des céréales, éprouvaient, eux aussi, une bien douce satisfaction. Deux membres du gouvernement, M. Granet, ministre des postes, et M. Peytral, sous-secrétaire d'Etat aux finances, leur faisaient savoir par deux lettres autographes qu'ils étaient avec eux de cœur et que le Midi pouvait compter sur leur concours pour combattre la loi de 1885 et s'opposer jusqu'à la mort à toute tentative de relèvement des droits à l'entrée sur les céréales et les bestiaux. Des applaudissements frénétiques accueillirent ces déclarations ministérielles.

Protectionniste à Lille, le gouvernement est libre-échangiste à Marseille.

« Au couvent », avait-elle dit. Ce n'était pas encore pour la mère qu'il allait s'ouvrir.

Déjà Fernande avait pris une détermination énergique...

Elle aussi, nous le savons, elle était de celles-là qui ne cèdent pas, qui n'ont qu'une volonté.

La nuit suivante, profitant du sommeil de Christine, qui, brisée de fatigue, s'était endormie un instant, elle s'échappa du château comme la première fois, courut dans la nuit jusqu'au monastère, s'en fit ouvrir la porte dès qu'on sonna matines, et vint tomber aux pieds de l'abbesse, ou plutôt dans ses bras.

C'était une religieuse, on pouvait tout lui dire; elle lui dit tout, l'histoire de Mignon comme la sienne... mais peut-être ne lui apprit-elle rien; on n'ignore rien aux Camaldules.

La supérieure fut touchée de cette marque de confiance, et surtout du désespoir qui l'avait inspirée.

— Cachez-moi!... Sauvez-moi de cet homme! lui disait sa jeune parente éperdue; je reste avec vous, je me consacre à Dieu!...

— Dieu, lui fut-il répliqué, Dieu n'accepte pas ces vocations-là, ni moi non plus, mon enfant. Mais rassure-toi, nous n'abandonnons jamais ceux qui font appel à notre appui...

Elle s'efforçait de calmer l'exaltation, l'exaspération de la fugitive, dont la pâleur et le regard

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par CH. DESLYS

### PREMIÈRE PARTIE LA SENORITA

X

#### LA LETTRE

Il y eut, pendant quelques jours, une sorte de crise. Christine gardait Fernande, qui restait chez elle et sous l'influence encore de la secousse qu'elle avait éprouvée.

Elle ne dormait pas, elle ne parlait pas. A peine quelques mots attestant la persistance du souvenir de Fernande: « Pauvre Mignon! Morte!... jamais!... Du sang... Oh! c'était bien lui!... »

Lorsqu'il y avait de longues heures, elle demeurait immobile, accablée, morne. Puis elle avait des accès de tristesse, surtout de dégoût, et faisait le geste de repousser quelqu'un. D'autres fois encore, un sursaut d'indignation, la fière attitude d'un refus et même d'un défi.

— Non! non! vous ne m'y contraindrez pas! disait son regard résolu.

Elle pressentait la lutte, elle s'y préparait.

Il en était de même de l'autre côté. Une folle, une muette, avait seule accusé don Ramon d'Avila. Et comment, encore? Par des cris incohérents, par une agression brutale et désordonnée que rien ne justifiait d'ailleurs.

Pas d'autres témoignages! Aucune preuve! Il avait nié, il niait de plus belle, et sur sa foi de chrétien, sur son honneur de gentilhomme. Pouvait-on mettre en doute la parole d'un Montmayor, alors surtout qu'il n'y avait à l'encontre qu'une fille de rien, une gitane!

Si la duchesse ne raisonnait pas ainsi, tel était du moins son sentiment. Elle aimait sa fille, mais avec une sorte de cécité morale plus encore que physique: elle était convaincue que ce mariage lui convenait sous tous les rapports. Le testament du duc ne le commandait-il pas? Sa mémoire, son ombre, toujours présentes à la pensée de sa veuve, ne lui donneraient-elles pas la force et le pouvoir d'accomplir sa volonté?

Enfin, il y avait l'orgueil, l'implacable orgueil aristocratique et maternel. Une première fois, la duchesse s'en était départie. Accorder un second délai... Non!... Impossible!

Le troisième jour, elle monta chez sa fille et, sans paraître remarquer l'altération de ses traits,



compagnies de fusiliers de discipline; 4 régiments de sapeurs-pompier de Paris. L'armée coloniale comprendra: 4 régiments d'infanterie à 9 bataillons, 4 régiments sénégalais à 2 bataillons, 5 régiments tonkinois et annamites à 3 bataillons, deux escadrons de spahis des Indes, un bataillon disciplinaire des colonies.

La cavalerie comprendra: 88 régiments à 5 escadrons, savoir: 12 cuirassiers, 30 dragons, 22 chasseurs, 14 hussards, 6 chasseurs d'Afrique et 4 spahis également avec 5 escadrons et un dépôt.

L'artillerie vient ensuite avec 49 régiments divisionnaires à 10 batteries montées ou de montagne, 2 compagnies de pionniers et 2 batteries de dépôt; 19 régiments de corps avec 6 batteries montées, 3 batteries à cheval, 2 de dépôt et une compagnie de pontonniers; 6 compagnies d'ouvriers d'artillerie, 4 bataillons d'artillerie d'Afrique à une batterie montée, une à pied, 2 de montagne, plus une compagnie de pionniers; un régiment d'artillerie coloniale à 6 batteries montées, 6 de montagne et 4 compagnies de pionniers, 2 compagnies d'ouvriers d'artillerie coloniale, une compagnie de conducteurs sénégalais.

Le génie comporte 12 régiments à 3 bataillons de 4 compagnies, dont 2 de canoniers et 2 de sapeurs-mineurs, avec une compagnie de dépôt et une de sapeurs-conducteurs.

En outre de cela, 2 régiments du génie colonial, 1 régiment de chemins de fer à 2 bataillons.

Le train est organisé en 24 bataillons, 20 pour la métropole, 4 pour l'Algérie. Chaque bataillon comporterait 3 divisions: 1<sup>re</sup> division, service des quartiers généraux; 2<sup>e</sup> division, service de l'intendance; 3<sup>e</sup> division, service de santé.

#### LA TENUE DES DRAGONS

On lit dans le Progrès militaire :

« Il n'y a eu au carrousel qu'un jugement sur la nouvelle tenue des dragons: elle est trop sombre. Comme coup-d'œil, l'ancienne tenue portée par le 14<sup>e</sup> dragons faisait bien meilleur effet. Quant à l'uniforme des cuirassiers, il était admiré de tout le monde.

« Nous avions prévu depuis longtemps que l'expérience démontrerait combien était exagérée la simplification adoptée en 1884. Nous avons obtenu le retour au collet blanc; il est indispensable que les parements de manche et les pattes d'épaule éclairent le dolman.

« Tous les officiers de cavalerie légère demandent une coiffure qui leur préserve la nuque d'un coup de sabre, et une patte d'épaule également préservatrice. Puisque les dragons ont l'avantage de porter la véritable coiffure du cavalier, il est facile de compléter leur tenue par l'adoption d'une solide patte d'épaule, en poil de chèvre garantie, formant trèfle, mais de la largeur de l'insigne des officiers supérieurs. Le trèfle serait monté sur une tige métallique, façon gourmette.

« La tunique ample des cuirassiers a conquis beaucoup de partisans. Nous ne croyons pas cependant qu'il faille renoncer déjà au dolman adopté en principe pour les dragons. Ce vêtement est commode et pratique. Il ne s'agit que de l'orner convenablement sur les épaules, et de lui donner des parements droits supportant l'ancienne patte blanche à trois boutons qui était distinctive de l'arme.

« M. le colonel Renault-Morlière voudra certainement demander au ministre d'améliorer dans ce sens la tenue de 1884. »

Il se confirme que l'artillerie de Metz et de Trèves va être renforcée par des batteries à cheval. Sarrebruck va recevoir une garnison d'infanterie.

#### LE CARROUSEL DE BOURGES

A l'occasion du concours régional, la ville de Bourges a eu, elle aussi, dimanche dernier, le spectacle d'un carrousel donné par les 1<sup>er</sup> et 37<sup>e</sup> régiments d'artillerie. Le général Logerot, commandant le 8<sup>e</sup> corps, occupe la tribune d'honneur avec le préfet du Cher, le maire et tous les généraux présents à Bourges.

Le programme comprenait cinq parties; les trois premières sous la direction du capitaine Paschart d'Ambly, instructeur au

Les quadrilles, conduites par les lieutenants Hochereau et Gonolhac, du 1<sup>er</sup>, Uzac et Consigny, du 37<sup>e</sup>, ont exécuté les figures classiques du carrousel de Saumur avec un entier succès.

La 2<sup>e</sup> partie était composée des courses des bagues et des têtes, telles qu'elles sont exécutées à Saumur.

A la 3<sup>e</sup> reprise, l'artillerie a donné un spectacle nouveau et des plus intéressants, que nous avions vu avec regret M. le colonel Rothwiller ne pas adopter pour le carrousel trop méthodique du Champ-de-Mars. Une pièce de canon traînée par six chevaux avait été conduite au milieu de la piste, les servants suivant leur pièce au pas gymnastique. Sur un ordre du chef de pièce, le canon est enlevé de son affût tandis que l'attelage s'éloigne au galop dans la direction des casernes de Séraucourt. Quelques instants après, cette pièce est remontée avec une rapidité surprenante aux grands applaudissements des nombreux officiers présents.

Ensuite s'avança la 9<sup>e</sup> batterie à cheval du 37<sup>e</sup>, composée de quatre pièces et autant de caissons, sous les ordres du capitaine-commandant Champiot. Le lieutenant Poret et le sous lieutenant Guillou en dirigeaient les mouvements. On a fort admiré la précision et la rapidité des mises en batterie. C'était merveille de voir les servants sauter de cheval et après avoir confié leurs chevaux aux conducteurs faire la manœuvre des pièces, les ratteler aux caissons, puis s'élançant en selle pour accompagner ces pièces à vive allure.

Les défilés au trot et au galop qui ont suivi se sont faits avec un alignement et une correction dans l'ensemble qu'il est impossible de dépasser.

La cinquième partie du programme comprenait le saut des haies par 24 sous-officiers (adjudants et maréchaux des logis chefs appartenant aux deux régiments).

Les haies avaient été disposées en croix, au centre de la piste.

Le peloton du 1<sup>er</sup> régiment était conduit par le lieutenant Nivelles, admirablement monté sur une jument d'une finesse remarquable.

M. Gillot, lieutenant au 37<sup>e</sup>, était à la tête du peloton formé par les sous-officiers de son régiment.

Ces exercices ont été exécutés avec la plus gracieuse aisance.

Un défilé général termina cette belle fête. Avant de remettre aux vainqueurs les récompenses si bien méritées, M. le général Logerot a prononcé une allocution pleine de patriotisme et contenant des félicitations pour tous ceux, chefs et soldats, qui ont contribué par leurs efforts à la complète réussite d'une fête qui laissera le plus précieux souvenir dans la mémoire des assistants.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

##### LE MINISTRE DE LA GUERRE A SAUMUR

Nous avons aujourd'hui l'itinéraire complet du voyage que le ministre de la guerre se propose d'effectuer en juin.

En voici la première partie :

Le vendredi 14 juin, il se rendrait à La Flèche pour inspecter le Prytanée militaire;

Il en partirait le samedi 15 pour se rendre à Nantes où il séjournerait les dimanche et lundi de Pentecôte, 13 et 14.

Le mardi 15 juin, le général Boulanger partirait pour Saumur, visiterait notre Ecole de cavalerie, et rentrerait à Paris le mercredi 16.

##### CONFÉRENCE AGRICOLE AU COLLÈGE MUNICIPAL DE SAUMUR.

M. Bouchard, délégué départemental, fera, demain samedi 29 mai, une conférence publique et gratuite sur le PHYLOXÈRE, à 3 heures et demie, dans le grand amphithéâtre du collège municipal de Saumur.

##### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

La Petite France dit qu'« il est toujours question du 4 juillet prochain comme date d'ouverture de la ligne de Paris à Bordeaux, passant par Saumur, Thouars, Airvault, Niort, Saintes, etc. »

##### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Stance du 25 mai. — Scrutin sur la prise

en considération de la proposition de loi tendant à attribuer une indemnité aux conseillers généraux. Pour l'adoption, 214. Contre, 274. Tous nos députés ont voté contre.

Scrutin sur la prise en considération de la proposition ayant pour but d'assurer des pensions aux survivants des blessés de février 1848. Pour l'adoption, 324. Contre, 183. Tous nos députés ont voté contre.

##### INSURGÉS ET SOLDATS

On manque, paraît-il, de bureaux de tabac et tous les postes de victimes de Décembre sont occupés.

En attendant que des vacances se produisent, on était sollicité, harcelé par une bande chaque jour plus nombreuse de besogneux; comment nourrir ces faméliques?

Le problème était difficile et ardu; le voilà résolu. On les nommera « combattants » de Février.

Les survivants de Février 1848, leurs descendants, collatéraux et alliés, recevront donc une pension convenable.

Et on inscrira de ce chef un nouveau crédit de 200,000 fr. au budget!

Passes, muscades!

Les anciens militaires, les vieux braves, qui ont consacré leur vie à la défense du pays, attendront!... Honneur et place aux combattants de Février!

Pendant qu'on accorde d'une façon si empressée et si inattendue 200,000 fr. aux survivants de 1848, il y a des femmes, des enfants de nos soldats morts au Tonkin, victimes de l'opportunisme, qui gémissent dans la misère et qui meurent de faim! Voilà des victimes dignes de pitié et d'attendrissement! Mais pour les républicains, les vrais héros sont les héros de la barricade et du pavé, « les combattants de la guerre civile! » — R. A. (Indépendant.)

##### LE RECENSEMENT ET LES ÉCOLIERS

MM. les préfets informent les maires qu'en vue de faciliter la prompt exécution des travaux relatifs au dénombrement de la population, MM. les instituteurs secrétaires de mairie sont autorisés à ne pas faire de classe, savoir: le lundi 31 mai, dans les communes d'une population inférieure à 4,200 habitants; le lundi 31 mai et le mardi 1<sup>er</sup> juin, dans les communes de 4,200 habitants et au-dessus.

On voit qu'il y a des accommodements avec les sévérités de la loi scolaire et obligatoire. Les écoliers ne se plaindront pas du recensement.

##### PAROISSE DE LA VISITATION

Dimanche 30 mai, fête du saint Cœur de Marie: à vêpres, clôture du mois de Marie et fête des enfants; vers 3 h. 1/2, procession dans l'avenue de l'église; au retour, offrande de fleurs à la sainte Vierge et couronnement de sa statue.

##### Ouragan à Bordeaux.

On télégraphie de Bordeaux, 26 mai :

« Ce soir, nous avons subi une de ces violentes tempêtes qui sont déchaînées sur l'Europe depuis un mois.

« Depuis quatre heures de l'après-midi, un nuage noir pesait sur le centre de la ville et faisait prévoir un orage terrible.

« Le nuage creva vers cinq heures trois quarts en grêlons énormes; quelques-uns de ces grêlons qu'on a recueillis pesaient deux à trois cents grammes et avaient la largeur de la main.

« Le vent soufflait du sud au nord avec une telle violence que les grêlons trouaient les vitrages en les brisant net comme des boulets.

« Parmi les dégâts qui ont été constatés, il faut citer la toiture vitrée de la Bourse, qui, malgré son épaisseur, a été trouée de part en part, lançant des débris de verre sur les dalles de marbre, à l'heure des affaires.

« La panique a été indescriptible.

« La galerie bordelaise, communiquant rue Sainte-Catherine et soutenue par des piliers, a eu sa toiture vitrée pulvérisée. On a dû fermer les grilles et arrêter la circulation du passage Sarzel.

« De nombreux dégâts ont été constatés au marché des Grands-Hommes et dans une foule de maisons situées sur le passage de l'ouragan, surtout rue Sainte-Catherine.

« Les serres du jardin public ont été très endommagées; le jardin botanique a parti-

culièrement souffert; tous les châssis des vitres ont été entièrement détruits.

« Les vitres des ateliers du journal la Gironde ont été brisées; plusieurs ouvriers ont été légèrement blessés.

« Les arbres des Quinconces ont beaucoup souffert.

« On signale plusieurs accidents de personnes. Un grand nombre de passants ont été contusionnés. Un enfant aurait été tué dans les bras de sa mère, place de la Comédie.

« Un voyageur descendant de tramway, cours du Chaperon-Rouge, a été grièvement blessé au visage. — Une femme a été atteinte à la tête; sa blessure est très sérieuse.

« L'ouragan n'a pas duré quatre minutes. Il a été suivi immédiatement d'une pluie torrentielle mêlée de coups de tonnerre et de tourbillons de vent.

« Vers huit heures, la tempête s'est calmée, mais le temps est resté menaçant.

« On dit que les campagnes ont été ravagées du côté de Blanquefort, Eysines et Le Bouscat. »

VOUS PERMETTEZ? — Vos instants sont précieux, je le sais, cher lecteur, aussi je ne veux pas en abuser. Ne lisez pas ce qui suit, si vous vous portez bien, ou encore... si... lisez-le quand même, car on ne sait jamais ce qui peut arriver. — « Saint-Forgeux (Rhône). Depuis plus de trois ans j'étais atteint de douleurs névralgiques qui me faisaient énormément souffrir; je n'avais pas d'appétit, mauvaise digestion, douleurs atroces dans le bras droit. Depuis que j'emploie vos bonnes Pilules suisses à 1 fr. 50, mes maux de tête ont complètement disparu et la digestion se fait parfaitement. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre comme il le voudra. M<sup>re</sup> V. DUREL. » Légalisation de la signature par M. le Maire de Saint-Forgeux.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

BAISSE DE PRIX de 40 c. par paquet sur toutes les bougies.

Bonne qual., le paq. 0.90 c. hors ville 0.80  
Gobelins... — 4.00 — 0.90  
A trous... — 4.10 — 4.00  
F<sup>o</sup> Fournès... — 1.10 — 4.00  
Nubienne... — 4.15 — 4.05

#### ROGAMBOLE

Quadrille favori

Par Félix PETIT

En vente, à Saumur, chez M. Léonard FISCHER, rue d'Orléans, en face de l'hôtel de Londres.

#### L'Eau Gorlier

parfume et assouplit la peau sans la graisser, donne de l'adhérence aux poudres et empêche

l'écaille et irritations.

2 fr. 50 le FLACON et 1 fr. 50 le 1/2 FLACON.

A Saumur, M. MACHET, 1, rue Saint-Jean.

RAISINS SECS. Importation directe de Corinthe, Tyras, Samos, Cœsmès. Procédé pour la fabrication des vins de raisins secs envoyés gratuitement sur demande. M. Henri Flamisset, 15, rue des Menuts, Bordeaux.

OIDIUM, ANTHRACNOSE, MILDEW, sont complètement détruits en employant le

Soufre fungivore, 12 francs 0/0 kilos;

Minéral de soufre, en poudre, 10 fr. 0/0 kilos;

Sulfate de cuivre pur (marque Machf).

Soufre sublimé et trituré.

Henri FLAMISSET, 15, rue des Menuts, Bordeaux.

#### SI VOUS DIGÉREZ MAL

Adressez-vous à M. RAMOGNINO, D<sup>r</sup> de l'université américaine, à Marseille, qui fait connaître gratuitement sa méthode. Les essais faits sur 6,000 cas de GASTRALGIE et DYSPEPSIE ont réussi. PREUVE INCONTESTABLES: M<sup>re</sup> Gauguain, rue Roussel, 13, à Paris-Batignolles; Pain, peintre, à Bernay (Eure); Aubry, maréchal, à Lavallée (Meuse); Sirier, rue Bourg-l'Abbé, 41, à Rouen; viennent d'être guéris en peu de jours, et par correspondance, de gastralgies et dyspepsies chroniques, maladies terribles dont le seul Traitement Ramognino triomphe.

#### LE VIN AROUD

au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant

le plus énergique pour combattre la CHLOROSE,

l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération

du SANG. Il convient à toutes les personnes

d'une constitution languissante ou affaiblies par

le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRÉ, ph<sup>o</sup>, 103, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>o</sup>

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

